



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 16377

Texte de la question

M. Jacques Barrot attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les besoins parfois pressants d'heures supplémentaires d'aide ménagère. S'il est souhaitable qu'en matière d'aide aux personnes âgées les départements prennent toutes les responsabilités qui leur incombent, il faut également que les caisses des organismes sociaux puissent prendre en charge les personnes âgées dépendantes dont la dépendance légère ne justifie pas l'attribution de la prestation spéciale dépendance. Il lui demande si dans le cadre de la préparation de la loi de financement de la sécurité sociale, elle entend engager une concertation avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse afin de dégager des moyens nouveaux permettant la prise en charge d'heures d'aide ménagère supplémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Barrot](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16377

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3553